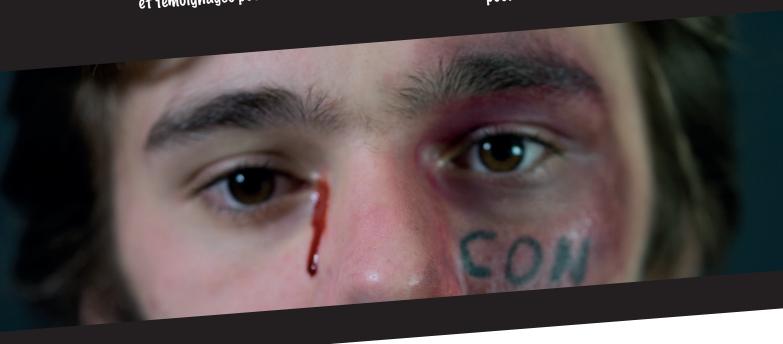


Animation pédagogique et témoignages pour enfants



Exposition itinérante, discussion philosophique et animation artistique pour enfants et adolescents



# DOSSIER PÉDAGOGIQUE

MIEUX COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE HARCÈLEMENT

Centre trait d'union www.en-ame-et-conscience.be quickstart@live.be



En âme conscience ASBL



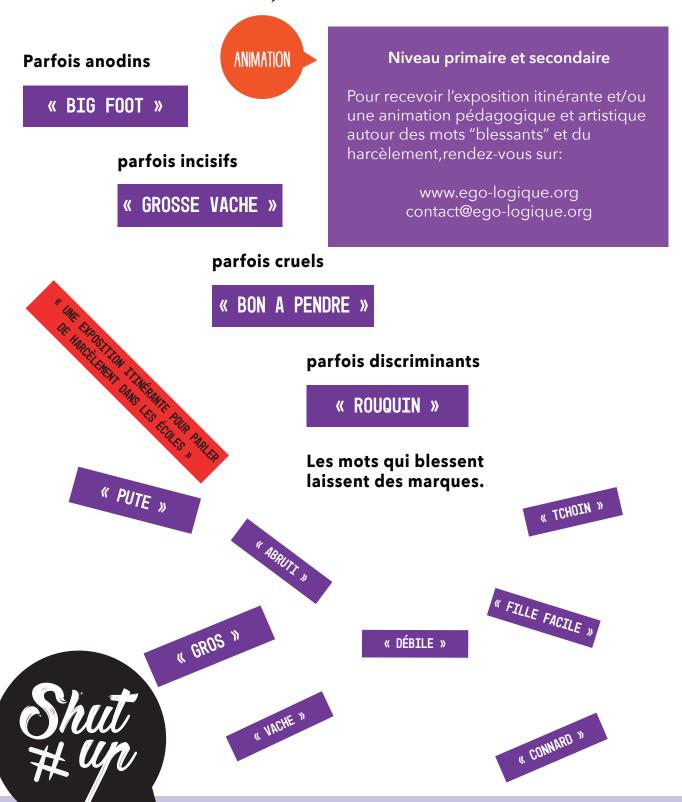
YOUNG

Organisation de jeunesse www.ego-logique.org contact@ego-logique.org





## #SHUT-UP: EXPOSITION, ART ET DISCUSSION PHILOSOPHIQUE...







## OONNER UN (AORE AU HARCELEMENT



#### Le harcèlement, qu'est-ce que c'est?

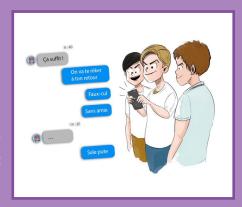
Le harcèlement est un enchaînement d'agissements hostiles à répétition visant à affaiblir psychologiquement l'individu qui en est la victime.

On estime que le harcèlement touche un jeune sur trois durant la période de (pré)-adolescence.

#### Le cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement est « le fait d'insulter ou de se moquer de quelqu'un par voie électronique, via smartphone, ordinateur ou tablette. Il peut se produire sur les réseaux sociaux, par SMS, par tchat ou sur les sites web. Ce harcèlement peut prendre différentes formes comme l'envoi de messages perturbants, l'envoi de rumeurs par emails ou sur les réseaux sociaux, la mise en ligne de faux profils, de photos et vidéos embarrassantes... » (Définition du site « Stop cyberhate », lancé à l'initiative de la ministre de l'Égalité des chances en 2013).

Comme le harcèlement en général, il se caractérise par un élément de répétition et un déséquilibre dans le rapport de force entre le(s) harceleur(s) et la victime. D'après plusieurs enquêtes menées auprès des belges âgés de 12 à 18 ans, un jeune sur 3 avoue avoir déjà été victime de cyber-harcèlement au moins une fois dans sa vie tandis qu'un sur 5 avoue en avoir été l'auteur. Par ailleurs, 76 % des jeunes interrogés affirment qu'ils ont déjà été témoins d'une situation de cyber-harcèlement, sans pourtant être impliqués ou même agir.



#### Qu'en dit la loi?

La calomnie et le harcèlement sont punissables.

N'importe quelle personne affectée par des propos injurieux ou harcelée par quelqu'un peut introduire une plainte en justice.

La calomnie (fausse accusation qui blesse la réputation et l'honneur de quelqu'un) et le harcèlement (fait de tourmenter quelqu'un par des demandes, des questions, des sollicitations, ou des attaques réitérées) dans la réalité comme sur le web sont punis par la loi.

Il revient à la victime d'en informer la police, en prouvant qu'il y a intention de nuire: s'il s'agit de jeunes, c'est le juge de la jeunesse qui pourra sanctionner le jeune harceleur à la hauteur du préjudice subi.

Les règles juridiques qui s'appliquent au harcèlement tout comme au cyberharcèlement permettent de donner aux jeunes un cadre légal. Ce cadre peut aider les auteurs comme les victimes à distinguer quels comportements sont inacceptables et susceptibles d'avoir des conséquences pénales.







## TÉMOIGNAGE

Les conséquences du harcèlement scolaire sont terribles pour le jeune à la fois sur son développement mais aussi sur son psychisme : perte de confiance en soi, décrochage scolaire, séquelles psychologiques pouvant mener au suicide.

Blanche, 17 ans, explique que durant son année de 4ème secondaire, elle a été victime de harcèlement scolaire. Elle témoigne :

« Être victime de harcèlement, c'est comme être un objet. Le fait d'écrire permet de retrouver son identité, une manière de mettre de la distance sur ce qui s'est passé. J'ai commencé à écrire dès que les brimades ont commencé. Concrètement comment ce harcèlement se traduisait? C'était principalement le fait d'un groupe de filles. Lors de mon année en 4ème, la plupart de mes amis avaient changé de classe. Le fait d'être isolé a été l'élément déclencheur. Ensuite j'avais les cheveux bouclés alors que la mode était aux cheveux lisses. Elles m'ont même forcé à me relooker. Je n'avais pas Facebook. Bref, je ne rentrais pas dans les codes... C'était surtout beaucoup d'insultes. Elles me disaient : tu es moche, tu n'auras jamais de copain, tu seras une meurtrière, etc. Je n'ai pas vu tout de suite l'ampleur de cette violence. Au début, j'ai minimalisé ces brimades. Mais à ces violences verbales, se sont ajoutées des violences physiques. Des coups derrière la tête, des croche-pieds... Je n'ai pas perçu tout de suite l'ampleur de la violence, jusqu'où cela pouvait aller. Je ne me suis pas défendue. Se défendre est d'ailleurs presque impossible quand on est seule. Mon moyen de défense était d'ignorer. Je ne voulais pas m'abaisser à leur niveau mais c'était un piège. J'ai eu des idées suicidaires. On a l'impression qu'on dérange. Qu'on est un parasite. Que les autres n'attendent qu'une chose : que vous disparaissiez. Mes proches voyaient bien qu'il y avait un changement. Mais du côté de mes professeurs, il n'y avait pas de problèmes. Je travaillais bien. Ça n'affectait pas mes notes. J'ai fini par quitter le collège et j'ai commencé les cours par correspondance. L'écriture, la thérapie et le fait d'être entouré m'ont permis de



Un message pour tous ceux qui sont victimes de harcèlement scolaire? « Ce n'est pas de leur faute. Il ne faut pas qu'ils se sentent responsables. Même si c'est difficile, il faut parler, oser parler. Ne pas attendre qu'il soit trop tard. Si on en parle davantage, si les gens prennent conscience du phénomène, les témoins de harcèlement agiraient peut-être davantage. »

#### A découvrir :

Blanche Martire, "Et il me dit : Pourquoi tu rigoles jamais Blanche ?", aux Editions Fabert.





## LES MÉCANISMES OU HARCELEMENT

Pour comprendre ce mécanisme, nous pouvons utiliser la référence au triangle dramatique ou triangle de Karpman. C'est une figure d'analyse transactionnelle proposée par Stephen Karpman en 1968 qui met en évidence un scénario relationnel typique entre victime, persécuteur et sauveur. Le triangle dramatique est un jeu psychologique entre deux personnes capables de jouer alternativement les trois rôles.





Pulsions agressives

Domine, critique, harcèle

et dévalorise. Il utilise la

manipulation et l'intimidation.

+ évacue sa frustration et se sent tout puissant

- il génère des tensions

Rôle narcissiquement gratifiant

Infantilise la victime comme un parent bienveillant. Il souhaite protéger et prendre en charge.

Peut devenir persécuteur ou victime s'il est déçu par un manque de reconnissance.

- + comble son besoin de reconnaissance
- rend la victime dépendante

Ces rôles ne sont pas figés, ils sont interchangeables, parfois plusieurs fois dans une même journée. Ce type de jeu est néfaste pour les individus et les relations. Il est donc important:

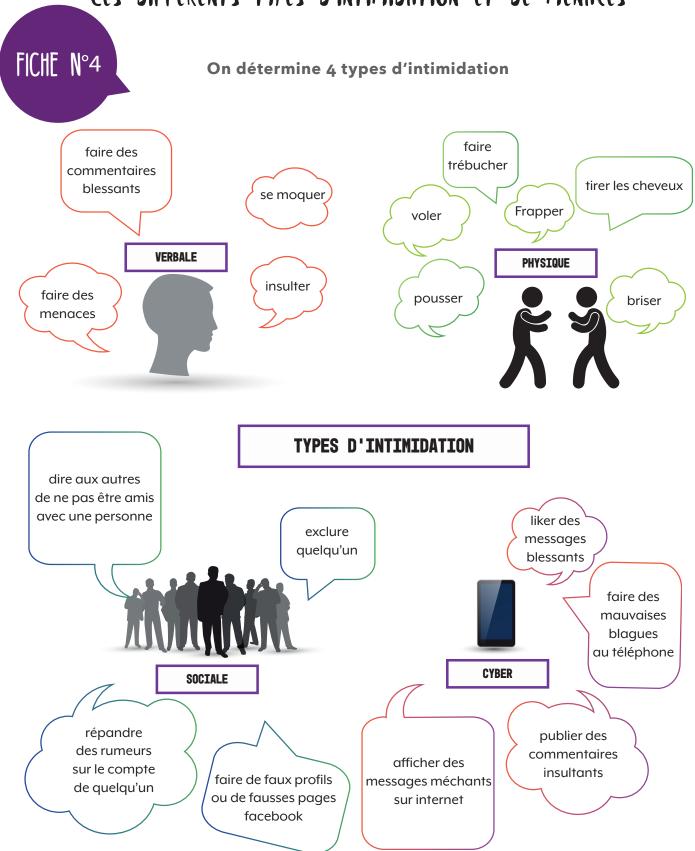
- 1. d'en prendre conscience
- 2. d'en sortir
- 3. de refuser toute proposition de rentrer dans ce type de relation

Lorsque ces relations se forment dans un groupe, comme dans le cas du harcèlement, elles sont alors contre-productives : leur identification permettra de repartir sur des bases saines.





## LES DIFFÉRENTS TYPES D'INTIMIDATION ET DE MENACES







## LE HARCELEMENT DÉPASSE LE CADRE DE L'ÉCOLE

Le cyber-harcèlement porte atteinte à tous les aspects de la vie, à la santé physique et psychologique de la victime et, souvent, à sa réputation. De plus, le sentiment d'insécurité, de peur ou d'anxiété des cyber-harcelés est souvent accru par diverses caractéristiques de ce phénomène :





- Le fait qu'on ne puisse pas prévoir quand et comment le harceleur va opérer.
- Le fait que les messages et photos puissent être diffusés à n'importe qui, menaçant l'intégrité de la victime.
- Le fait que ces messages et photos ne puissent être effacés, qu'ils restent en mémoire sur la toile.
- La possibilité pour les harceleurs d'agir sous couvert d'anonymat.

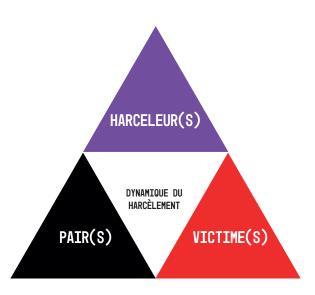
Selon le psychologue et psychothérapeute Pascal Minotte, les écrans sont censés nous aider à nous sentir moins seuls, or, le cyber-harcèlement renvoie à la solitude et au sentiment d'être seul contre tous les autres. Qu'en pensez-vous ?

## La dynamique du harcèlement

La victime va s'isoler, se taire, se replier sur elle-même. La victime ne parle à personne de ce qu'elle subit, Elle éprouve de la honte et de la culpabilité.

Le harceleur peut poursuivre ses actions discrètement par rapport aux adultes qui, le plus souvent, ne voient pas ou ne peuvent pas remarquer ce qu'il se passe.

Les pairs: " le harcèlement évoluera de façon différente selon la réaction que les témoins adopteront : s'il se trouve beaucoup d'élèves pour rire et se moquer de la victime, le harcèlement se renforcera; si les témoins cessent de rire, il s'atténuera".







## LES CONSÉQUENCES OU HARCELEMENT

FICHE N°6

Les agressions répétées peuvent provoquer des changements d'attitudes, de l'agressivité, un isolement, un refus d'aller à l'école, une baisse des résultats ou un décrochage scolaire, l'éloignement d'anciens amis, du mutisme, une perte de sommeil, des pensées négatives ou morbides, une baisse de l'estime de soi, de l'anxiété, de la dépression, du suicide...

FOCUS SUR LA PHOBIE SCOLAIRE

Comme dans le cas de Blanche (fiche n°2), lorsque le harcèlement se produit dans le cadre scolaire, il peut durer une grande partie de l'année, jusqu'au moment où le jeune n'en peut plus et que ce ne soit plus tenable pour lui. Blanche disait souffrir d'insomnies, l'idée d'aller à l'école lui était insupportable, comme si chaque jour au collège était une nouvelle rentrée. Elle a développé une véritable « phobie scolaire ».



Elle dit : « Au début on minimise les choses. Pour résister, on se dit que ce n'est pas très grave, qu'il faut prendre son mal en patience, que l'année suivante, je changerai de classe, que je ne verrai plus celles qui me harcelaient. C'est une erreur. Si on n'en parle pas et que personne ne décèle le problème, on va développer ce qu'on appelle une « phobie scolaire » et finir par ne plus pouvoir remettre un pied dans son établissement scolaire. »

C'est-à-dire que la simple idée de l'école va rester associée au harcèlement dont le jeune a été victime et ce qu'il y a vécu continuera d'avoir de lourdes conséquences notamment sur son parcours professionnel.

Pour apprendre efficacement à l'école, vous devez vous y sentir bien et en confiance. Si votre seul sentiment est l'angoisse ou la peur, vous devrez redoubler d'effort pour arriver à travailler efficacement. Certains angoissent tellement que l'idée même de rentrer dans une école est insupportable





## LE POINT "PSY(HO": (OMPRENDRE LES (HANGEMENTS A L'ADOLESCENCE

Lorsque l'on se sent mal dans son corps ou mal dans sa peau, on n'a pas confiance en soi, on se renferme et on n'aborde pas facilement ses problèmes. FICHE N°7

L'école secondaire correspond au passage à l'adolescence. Accéder à ce statut n'est pas simple. L'adolescent doit gérer la puberté, les mutations physique et psychologique, la transformation de son corps d'enfant, ses premières amours, ses relations avec les autres, dont ses parents...

En vivant ce changement identitaire il en devient particulièrement vulnérable. C'est également une période ambiguë où le jeune désire conquérir sa liberté mais a encore besoin de la présence des adultes et où le foyer parental doit pouvoir lui offrir la sécurité. Malheureusement, aujourd'hui, ce n'est plus un lieu protégé de l'insécurité et de la violence qui peuvent y pénétrer, notamment via cette connexion permanente aux smartphones et aux réseaux sociaux.

Du côté du harceleur, on peut être tenté d'ajouter qu'il s'agit d'un adulte en devenir qui cherche sa place, évidemment très malhabilement, en tentant d'imposer une autorité sur quelqu'un qu'il estime « plus faible ».

## Sylvaine Pascual, spécialisée dans le coaching relationnel et la reconversion professionnelle, confirme :



« Le persécuteur construit son estime de soi aux dépends de l'autre. Pour cela, il établit les règles, décide, dirige et corrige à la moindre erreur. Il ne pardonne pas le plus petit écart et n'hésite pas alors à tenir des propos désobligeants, dévalorisants, voire humiliants, à faire des critiques destructrices, à mettre son interlocuteur en position d'infériorité, à manipuler, à culpabiliser. Insultes, menaces, harcèlement, colère peuvent faire partie de son attirail de parfait petit persécuteur. Ne nous y trompons pas, notre épouvantable persécuteur cache une personne pétrifiée de trouille face aux relations. C'est souvent un sauveur déçu qui, ne sachant plus comment s'y prendre, emploie la manière forte, ou une victime qui a décidé de se protéger. »









## QUE METTRE EN PLACE AVEC LES JEUNES ?

Selon Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, auteurs de Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible - La méthode Pikas, une technique éprouvée : « Chacun convient aujourd'hui que la lutte contre le harcèlement scolaire est absolument nécessaire. Mais, trop souvent encore, elle apparaît comme une activité marginale de l'enseignement, alors qu'elle est au coeur de ses missions. Comment, en effet, une institution qui doit apprendre à tous les élèves à « penser par eux-mêmes » et à respecter la dignité fondatrice de toute personne humaine, pourrait-elle tolérer l'intimidation systématique, l'obéissance aveugle à des stéréotypes ravageurs, la soumission aux injonctions d'un groupe qui désigne une victime ? »

#### La méthode Pikas

Utilisée avec succès en Finlande, en Australie et au Canada, cette méthode a été créée et développée en Suède par le psychologue Anatol Pikas. Elle consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en oeuvre pour que le harcèlement cesse. C'est une approche « non blâmante » qui ne repose pas sur la sanction. Cela demande un travail d'équipe. L'équipe Pikas n'a pas de pouvoir de sanction.

Celui-ci incombe à l'établissement scolaire ou aux autorités compétentes.

Pikas part du principe que le harcèlement est un phénomène de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans le harcèlement. La peur est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir du harcèlement.



Plus d'infos dans la vidéo intitulée "la méthode pikas" disponible sur Youtube

#### Développer la confiance

Blanche explique dans son livre « Si je me suis confiée à cette professeure, plutôt qu'à mes parents, c'est que je ne voulais pas les inquiéter, ni qu'ils se sentent coupables. "C'est elle ensuite qui a pris l'initiative, même si je n'étais déjà plus au collège, d'en parler en classe. Elle a mis des mots sur la situation, sans me nommer. Elle a fait prendre conscience aux élèves que je n'étais plus là, à cause de ce que certains d'entre eux m'avaient fait subir. Les filles qui me harcelaient sont passées en conseil de discipline. »







Dans le livre "Graines de médiateurs" édité par l'Université de Paix, on trouve de nombreux jeux qui peuvent amener les enfants et les jeunes à développer leur confiance en eux, en l'autre et en leur environnement.



#### Favoriser l'échange et la coopération

Prendre au sérieux le harcèlement scolaire permet d'exercer à l'école ce qu'on appelle des « savoir-être ». Trop souvent cette compétence se travaille au détriment des « savoir-faire » ou des « savoirs » imposés par les programmes scolaires. Pourtant, on pourrait imaginer mettre en place des débats et des échanges autour de la problématique du harcèlement, qui mettraient ainsi en œuvre des compétences liées à l'oralité chez les élèves, mais aussi veiller à développer un esprit de respect, des capacités d'écoute et d'empathie, indispensable pour apprendre à débattre et à échanger. Quel modèle voulons-nous donner aux jeunes ? Quels citoyens voulons-nous former pour la société de demain ?

#### Philosophie et enfance

Les bases de la philosophie pour enfants ont été posées dans les années 70 par Matthew Lipman, un philosophe et pédagogue américain. À l'origine de sa démarche : la conviction qu'il faut développer l'esprit critique de nos enfants pour maintenir l'équilibre de nos sociétés démocratiques.

Selon lui, la clé réside dans la notion de logique. L'adulte a tendance à éviter les questions et à stéréotyper ses réponses. Le jeune enfant, lui, apprend en posant des questions et en mettant de l'ordre dans le monde qui l'entoure. Il met donc en œuvre une pensée logique.

Mais, dès l'école primaire, le processus s'inverse. Les questions posées et les réponses apportées ne sont plus celles de l'enfant. La méthode de Lipman propose de revenir au processus d'apprentissage de base : la logique et la mise en question par l'enfant. Il insiste donc sur le dialogue, la discussion raisonnée et la recherche de sens. Tout ceci permet à l'enfant de penser, d'apporter des réponses, et de développer ses habiletés morales et sociales.







## "(HAHUT": JEU ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Public : Enseignement primaire (5ème et 6ème)

L'animation CHAHUT traite de la violence, du conflit et du harcèlement en milieu scolaire.

CHAHUT est un jeu qui permet de prendre conscience et d'éradiquer la violence extrême en milieu scolaire.

#### Etape 1: le jeu

Pendant +/- une heure, les participants jouent à deux manches du jeu CHAHUT.

La première manche illustre ce qu'est "AGIR" dans la violence et la seconde illustre ce qu'est "SUBIR" la violence.

#### **Etape 2 : Comprendre la violence**

Au travers de panneaux, nous montrons aux enfants les différentes formes de violence (escalade de la violence, lâcheté dans un effet de troupeau, violence verbale et violence sur les réseaux sociaux).

Nous les incitons à participer et débattre par le biais de mini saynètes afin de les rendre proactifs.

#### **Etape 3 : Code de force et d'honneur**

Une fois les différents types de violence illustrés et expliqués aux enfants, nous les responsabilisons et leur confions une "mission", un engagement à poser: ils peuvent devenir des GARDIENS et BATISSEURS de la paix dans leur école.



Pour plus d'informations, contactez Le centre trait d'union www.en-ame-et-conscience.be quickstart@live.be

un système de financement participatif est disponible pour permettre à toutes les écoles de bénéficier de l'animation.





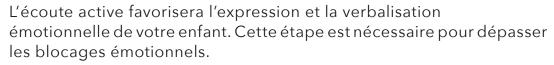
En âme et conscience





## POUR LES PARENTS

#### Etablir une bonne communication et un climat de confiance





#### Les 5 signes qui doivent alerter les parents

- 1. L'isolement
- 2. L'absentéisme scolaire
- 3. La baisse des résultats
- 4. La phobie scolaire
- 5. La dépression

## MESURES DE PRÉCAUTION SUR INTERNET

- Empêcher votre enfant d'utiliser internet ou un smartphone ne lui permettra pas de surfer en sécurité lorsqu'il se connectera dans votre dos. Il vaut donc mieux l'aider à comprendre comment utiliser cet outil et comment réagir s'il se sent effrayé, berné ou mal à l'aise :
- Bien configurer votre réseau sans fil et choisissez un bon antivirus.
- Veillez à ce que votre enfant ait choisi un bon mot de passe, pas trop facile et que personne ne connaît.
- On conseille aux parents d'utiliser, au besoin, le contrôle parental pour protéger leur enfant, mais aussi de s'assurer qu'il connaît et maîtrise les outils de signalement de contenus indésirables, tels que la cyberintimidation ou le sexting.

Dans ce cadre, « mieux vaut prévenir que guérir » ,

« Les récits de victimes démontrent que le cyber-harcèlement est capable de démarrer comme un feu de paille. »

Dans un témoignage paru sur Internet (Libération 2015), une étudiante raconte « Il suffit qu'il y en ait un qui mette quelque chose de méchant pour que d'autres, derrière leur écran et qui s'ennuient, en rajoutent. Et c'est parti pour une demi-heure d'insultes ». Au choix : « T'es moche », « T'es grosse », « Sale lesbienne », « Va te pendre »...







## LES BONS RÉFLEXES PARENTAUX



S'assurer que le contenu des sites, des réseaux sociaux et des jeux que son enfant ou ado utilise est adapté à son âge.

Aider sa progéniture à configurer correctement son profil sur les réseaux sociaux





Vérifier les paramètres de confidentialité sur les comptes en ligne de son enfant, l'occasion de voir s'il existe des dispositifs de sécurité et si son enfant sait comment les utiliser.

Informer au sujet des spams, des mouchards, des faux sites web, des logiciels malveillants ou rançonneurs, des botnets, du phishing (hameçonnage) et de toutes les arnaques possibles sur le web.





#### Rappeler quelques règles de base d'usage d'internet :

Limitez les informations personnelles que vous inscrivez sur internet, et ce quel que soit le site, forum ou réseau social.

Internet est un troisième monde à la fois dans la réalité et dans l'imaginaire.

Évitez de tenir des propos diffamatoires ou injurieux à l'égard de qui que ce soit. Le (cyber)
harcèlement
tombe sous le
coup de loi : il ne
peut en aucun
cas harceler, ni
être harcelé.

Tout ce qu'on y poste y restera éternellement. Ce qu'on y met peut tomber dans le domaine public.

Faites attention aux données que vous partagez et avec qui vous les partagez, pour ne pas avoir de mauvaises surprises.

Respectez l'image et la vie privée d'autrui.

Ce qu'on y trouve peut être faux et il est facile de mentir sur soi en ligne.

Définir des règles d'usage d'internet à la maison selon l'âge des jeunes





Voir ensemble les sites qu'il est bon pour lui de consulter et les activités auxquelles il peut prendre part en ligne





## 10 (ONSEILS (ONTRE LE HARCELEMENT

FICHE N°10

#### 1 - SE CONFIER

Tu ne dois jamais avoir peur des représailles, ni ressentir de la honte.

Ose te confier à un adulte (école, parent, frère,...), il ne faut pas que cette situation s'installe.

#### **3 - SIGNALER LES ABUS**

Sur la plupart des réseaux sociaux, tu peux signaler des abus.

Quelqu'un t'embête, bloque-le, quelqu'un utilise ton image sur une fausse page, signale-le. Tu ne veux pas que quelqu'un voit ton contenu, supprimes le de ta liste «d'amis».

#### 4 - TÉLÉPHONER

Tu es victime de harcèlement, toi ou tes parents pouvez contacter le numéro vert « École et Parents » 0800/95 580

Accessible du lundi au vendredi de 9h à 13h.

#### 2 – SE PROTÉGER

Pour éviter les problèmes sur internet :

Ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser une photo. Protège tes données personnelles (mots de passe, adresse, numéro de téléphone...)

## TU ES VICTIME DE HARCÈLEMENT

#### 5 - PORTER PLAINTE

Dans les cas les plus graves, tu peux déposer une plainte.

Pour cela, ce sont tes parents ou tes réprésentants légaux qui doivent faire les démarches.





## EGO LOGIQUE

YOUNG CREATIVE CITIZENS

#### 6 - SOUTENIR

Souvent, un élève harcelé est isolé du groupe.

Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

#### 7 - NE PAS RIRE

Un agresseur qui a un public «silencieux» ou qui rigole continuera ses brimades.

Les témoins ont un grand rôle à jouer, essaye de ne pas rire et de ne pas rester silencieux, tu pourrais être à sa place.

## TU ES TÉMOIN DE HARCÈLEMENT

#### 8 - EN PARLER

Adresse-toi à un délégué des élève, un conseil étudiant ou un adulte de l'école si tu es témoin d'un cas de harcèlement.

Dans certaines écoles, il existe même un service de médiation.

#### 9 - NE PAS PARTICIPER

Tu reçois une photo humiliante, ne la partage pas, supprime le message.

Briser la chaîne du harcèlement ça ne demande pas beaucoup d'effort.

#### 10 - CONVAINCRE

Si tu connais le harceleur, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi.

Vouloir faire du mal est aussi le signe d'un mal être.







## LE DROIT A L'IMAGE

#### et le droit à la vie privée

D'une manière générale, le droit à l'image est le droit de toute personne de disposer librement de son image. Concrètement, il permet à chacun de s'opposer à la publication, au partage, à la diffusion ou l'utilisation, commerciale ou non, de son image et ce en vue de respecter la vie privée.

C'est un droit de la personnalité (lié à chacun) universel ne pouvant faire l'objet de commerce ou d'échange, intransmissible et imprescriptible (ce n'est pas parce que vous n'avez pas manifesté votre désaccord un jour que vous ne pouvez plus le faire par la suite).





Donc, si quelqu'un utilise ou poste des photos de vous sans votre accord, vous pouvez utiliser ce droit à l'image pour les faire supprimer ou pour demander un dédommagement.



Si vous voulez vendre une photo, l'idéal est de prévoir une clause de « libération des droits » qui prévoit que la personne « captée » renonce à demander un dédommagement pour l'utilisation « prévue » de sa photo.

Attention si vous voulez vendre des cartes postales (alors que ce n'était pas prévu) sans le dire à votre modèle, il pourra vous demander un dédommagement.





## LE PRINCIPE DE CONSENTEMENT

1. L'autorisation explicite (écrite) : C'est le moyen le plus sur d'obtenir l'accord pour prendre, diffuser et vendre des photos.

Dans ce cas, le modèle de votre photo devra vous donner deux consentements :

- 1) L'autorisation d'être pris en photo
- 2) L'autorisation pour la future utilisation de votre photo (où allez-vous la diffuser, sur quel support, comment ? Allez-vous la vendre ?)
- 2. L'autorisation implicite (verbale) : Une autorisation verbale est permise mais sera fragile en cas de contestation du sujet photographié. L'attitude du sujet pourra être prise en compte pour l'accord verbal quant à la captation (exemple : si le sujet fait un grand sourire vers l'objectif)
- **3. Lorsqu'un enfant à moins de 18 ans**, l'accord des parents est nécessaire pour pouvoir publier une photo. Mais vers 12-14 ans, s'il est capable de discernement, alors l'autorisation de l'enfant sera aussi demandée.

## j'ai pris quelques photos, puis-je les oiffuser?

S'il n'y a qu'une personne sur la photo, posez-vous ces questions :



Est-ce qu'on reconnaît la personne ? Est-ce que l'on voit son visage distinctement ? Est-ce que ça pourrait gêner la personne photographiée ? Est-ce que ça pourrait la rendre triste ou malheureuse ?

S'il y a moins de 10 personnes sur la photo, posez-vous ces questions :

Est-ce qu'une des personnes constitue le modèle principal de la photo ? Est-ce qu'un des sujets se détache nettement des autres ? Est-ce que la photo peut porter atteinte à la vie privée d'un des sujets ? (par exemple : lui faire perdre son boulot)

## S'il y a plus de 10 personnes?

Est-ce qu'une des personnes constitue le modèle principal de la photo ? Est-ce qu'un des sujets se détache nettement des autres ? Est-ce que la photo peut porter atteinte à la vie privée d'un des sujets ?

Si vous répondez oui à une de ces questions, ne publiez pas sans accord.







## LE OROIT O'AUTEUR

#### et droits voisins

Avec l'apparition de l'imprimerie et avec l'avènement de la société marchande, l'art est devenu un bien économique,

Les auteurs ont donc revendiqué un statut pour eux-mêmes en tant que travailleurs et des droits sur leur œuvre en tant qu'objet de commerce. Une fois les œuvres d'art entrées dans le circuit économique, la nécessité d'une

réglementation s'est fait sentir. D'autant plus que l'art (ou la culture) est devenu une industrie florissante où les profits sont énormes.

En Belgique, la base de la protection reconnue aux auteurs se trouve dans la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.





L'objet du droit d'auteur est une œuvre ... originale.

En effet, l'originalité de l'œuvre est une condition de sa protection.

Une œuvre est considérée comme une œuvre originale si elle est marquée de la personnalité de son créateur.

Il peut s'agir d'œuvres littéraires, artistiques ou encore assimilées. Cela vise notamment les livres, les brochures, les compositions musicales, les œuvres cinématographiques, les plans d'architecte ou encore les photographies.

Le titulaire du droit d'auteur est la personne qui a créé l'œuvre.

Les droits dont bénéficie l'auteur sont de deux ordres : des droits patrimoniaux et des droits moraux.





## LE DROIT DE PRÉSERVATION ET DE COMMUNICATION

#### Les droits patrimoniaux (pécuniaires)

organisent la communication et l'exploitation de l'œuvre. Ils comprennent le droit de reproduction de l'œuvre, le droit de communication de l'œuvre au public, cela signifie qu'il faut obtenir l'accord de l'auteur pour représenter ou exécuter publiquement son œuvre, et le droit de suite qui est propre aux œuvres plastiques

Les droits moraux permettent à l'auteur de préserver son œuvre. Il s'agit de l'aspect "droit de la personnalité" du droit d'auteur. Les droits moraux sont le droit de divulgation, le droit de paternité et le droit au respect de l'œuvre qui lui permet de s'opposer à toute modification ou déformation de celle-ci

"L'auteur est le seul à pouvoir décider de communiquer son œuvre au public, c'est le créateur qui peut seul décider si son œuvre est achevée ou non " Les droits voisins du droit d'auteur protègent les interprétations des artistes.

Lorsque l'œuvre a été licitement publiée, l'auteur ne peut pas interdire la reproduction de fragments d'œuvres à l'occasion d'un compte rendu d'un événement d'actualité ou à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique. Il ne peut pas interdire l'exécution gratuite et privée dans le cercle de famille ou dans le cadre d'activités scolaires ni la reproduction d'œuvres sonores et audiovisuelles dans le cercle de famille. L'auteur ne peut pas interdire la caricature, la parodie ou le pastiche, compte tenu des usages honnêtes. Il ne peut pas non plus interdire l'exécution gratuite d'une œuvre au cours d'un examen public

Au niveau musical, un auteur a, seul, le droit de communiquer son œuvre au public et un artiste-interprète a, seul, le droit de communiquer sa prestation au public. Le développement de l'utilisation des œuvres par la radio et autres moyens techniques a obligé les auteurs et interprètes à se grouper sous peine de se voir privés de leurs prérogatives. En pratique, les titulaires des droits apportent leurs droits aux sociétés de gestion dont ils sont membres, leurs œuvres entrent alors dans le répertoire de la société. Exemple: La sabam

Si, tu veux diffuser une photo d'un monument seul, il est probable que celui-ci soit protégé par le droit d'auteur de l'architecte. Par contre si une personne se trouve devant le monument, on déterminera ce qui est l'objet de la photo et ce qui est le plus mis en valeur pour déterminer si un droit d'auteur est d'application.





## Références bibliographiques

- DUGAILLIEZ (I.) Conseiller à l'Union des Villes et Communes de Wallonie « VADE-MECUM DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS », JANVIER 2010. (http://www.uvcw.be/no\_index/publications-online/75.pdf)
- « le droit à l'image et la vie privée», comission de la protection de la vie privée (https://www.privacycommission.be/fr/droit-image)
- « Fil Santé Jeunes », Service anonyme et gratuit pour les 12-25 ans (http://www.filsantejeunes.com/le-respect-6524)
- Conseils du Ligueur: https://www.laligue.be/leligueur/articles/comment-surfersur-internet-en-toute-securite
- https://www.phileasetautobule.be
- Site et initiative publique
  Brochure gratuite coordonnée par B. Galand et A. Ferrard, « Prévention du harcèlement entre élèves : balises pour l'action »
  https://www.reseau-prevention-harcelement.be/
- Un article de Edwige Chirouter: "L'enfant et la philosophie" https://www.phileasetautobule.be/L-enfant-et-la-philosophie\_a98.html
- Une interview de Martine Nolis: "Des ateliers de philo en classe" https://www.phileasetautobule.be/Des-ateliers-philo-en-classe\_a99.html
- PASCUAL (S). , http://www.ithaquecoaching.com/articles/les-relations-difficiles-le-triangle-de-karpman-886.html





## Romans jeunesse et témoignages

ANA & BLOZ, Seule à la récré, Bamboo Editions, 2017.

BOUVIER (N.), La loi du silence : roman sur le harcèlement scolaire, Sudarènes Editions, 2016.

DARELL (C.), Je ne parlais pas : les conséquences du harcèlement en milieu scolaire, EdiLivre, 2016.

FLY (Lia), Oser parler du harcèlement scolaire, EdiLivre, 2016.

GROHAN (N.), De la rage dans mon cartable, Hachette Jeunesse, 2017.

JOB (A.-M.), Le garçon qui avait un chamallow à la place du cerveau, Numeriklivres, 2013.

LABORDE-SYLVAIN (C.), Demain, ça va recommencer, EdiLivre, 2017.

LAMY (C.), Double peine : mutisme et harcèlement scolaire, LamyFox Editions, 2016.

LOPEZ (M.), #EnjoyMarie, Anne Carrière, 2015.

LUNEL (L.), Une étoile de plus, Editions Baudelaire, 2017.

MALAPRADE (L.), Tête d'ampoule!, LEN, 2016.

MARTIRE (B.), Et il me dit : « Pourquoi tu rigoles jamais, Blanche ? », Editions Fabert, 2015

MAYROCK (A.), Guide de survie d'une ado pour les ados, Hachette, 2016.

MAZEROLLE (G.), Un enfer sur terre engendré par l'intimidation à l'école, PubliBook, 2011.

## Articles et sites Interne

https://www.laligue.be/leligueur/articles/harcelement-des-jeunes-sur-internetquelles-regles-s-appliquent Publié le 26 mai 2015 et mis à jour le 18 septembre 2017, Paru dans le Ligueur des parents du 27 mai 2015

FLERON (B.), Harcèlement moral : comment en venir à bout ?, Coaching pro 50minutes, n°8.

Les auteurs ont créé une Association pour la Prévention des Phénomènes de Harcèlement entre Élèves (A.P.P.H.E.E) et un site.

http://questionsante.org/assets/files/EP/Cyberharcelement.pdf

http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/harcelement\_jeunesse.pdf





#### Ouvrages

ARNAUD (D.), Le harcèlement moral dans l'enseignement : sévices publics, L'Harmattan, 2013.

ARNAUD (D.), Manuel de survie en milieu scolaire : essais-documents, Max Milo, 2013.

ARQUES (P.), Le harcèlement dans l'enseignement : causes, conséquences, solutions, L'Harmattan, 2003.

BELLON (J.-P.) et GARDETTE (B.), Harcèlement et cyber harcèlement à l'école : une souffrance scolaire 2.0, ESF, 2014.

BELLON (J.-P.), GARDETTE (B.), Harcèlement et brimades entre élèves : la face cachée de la violence, Fabert, 2010.

BELLON (J.-P.) et GARDETTE (B.), Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible (la méthode Pikas), ESF, 2016.

BILHERAN (A.), Harcèlement : famille, institution, entreprise, Armand Collin, 2009. BILHERAN (A.), Le harcèlement moral, Armand Collin, 2007.

BOGAERT (O.), Surfons tranquille 2.0!, RTBF Racine, 2013.

CATHELINE (N.), Le harcèlement scolaire, PUF, « que sais-je ? » 4038, 2015.

COCHET (F.), (sous la dir.de), Jeux dangereux, violences et harcèlement en milieu scolaire et parascolaire, L'Harmattan, 2015.

DEBARDIEUX (E.) et BLAYA (C.), Violence à l'école et politiques publiques, Esf Editeur, 2001.

DENIS (C.) et alii, Graines de médiateurs. Médiateurs en herbe, Editions Memor, 2000.

FERENCZI (T.) (sous la dir.de), Faut-il s'accommoder de la violence ?, Editions Complexe, 2000.

FRAISSE (N.), Stop au harcèlement : le guide pour combattre les violences à l'école, Calmann-Levy, 2015.

GAVA (M.-J.) et DE TARLE (S.), Halte au harcèlement à l'école, Larousse, 2016.

HIRIGOYEN (M.-F.), Le harcèlement moral : la violence perverse au quotidien, Éditions La Découverte & Syros, 1998

HUMBEEK (B.), LAHAYE (W.) et BERGER (M.), Prévention du harcèlement et des violences scolaires, DeBoeck, 2017.

LEON (M.), Comment faire face au harcèlement scolaire ?, 50minutes.fr, 2016.

PESTANA (D.-M.), Le harcèlement au collège : les différentes faces de la violence scolaire, Karthala, 2013.

PETITICOLIN (C.), Victime, bourreau ou sauveur : comment sortir du piège ? PIQUET (E.), Le harcèlement scolaire en 100 questions, Tallandier, 2017.

RODGER (V.), 20 bonnes façons de faire face à l'agressivité et au harcèlement, InterEditions, 2013.





ROMANO (H.), Harcèlement en milieu scolaire : victime, auteurs : que faire ?, Dunod, 2015

Violence et harcèlement à l'école : rapport sur la situation dans le monde, à télécharger sur http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002469/246976f.pdf WILLY (P.), Les enfants, ces héros ! Briser le silence face au harcèlement, Collectif You Are Heroes, 2016.

#### 🦲 Films, documentaires et téléfilms

BINAME (C.), Le mur de l'humiliation, 2011.

CASTAGNETTI (A.), Tamara, 2016.

CHBOSKY (S.), Le monde de Charlie, 2013.

COHEN (B.) et SHENK (J.), Audrie et Daisy, 2016.

COTRONEO (I.), One kiss, 2017.

DEVILLE (B.), Bouboule, 2014.

GUERDJOU (N), Marion, 13 ans pour toujours, 2016.

LAURENT (M.), Respire, 2014

YOUTUBE : Émission télévisée et témoignages

Nom de la chaîne : Ça commence aujourd'hui - Titre de la vidéo : « Harcèlement scolaire : comment sortir son enfant ? - Ça commence aujourd'hui » - Durée : « 57 minutes » - Public : « Adultes, parents... »

#### YOUTUBE - Court métrage

Nom de la chaîne : Patrick Milani - Titre de la vidéo : « grave !» - Durée : « 30 minutes » - Public : « adolescents »

#### YOUTUBE - Court métrage

Nom de la chaîne : Collège Le Fairage - Titre de la vidéo : « Un jeu soi-disant marrant - Court Métrage Harcèlement Collège Périers » - Durée : « 15 min » - Public : « Adolescents »

#### YOUTUBE - Information jeu Chahut

Nom de la chaîne : Laurent et Stéphanie Schadeck - Titre de la vidéo : "http://www.en-ame-et-conscience.be"

#### VIMEO - informations

Nom de la chaîne : Milan Presse - Editions Milan -Titre de la vidéo : « C'est quoi, le harcèlement à l'école ? » -Durée : « 1 min 43 » -Public : « enfants »







QUAND LE HARCÈLEMENT MORAL ET LA VIOLENCE DEVIENNENT LE PROBLÈME DE CHACUN





Editeur responsable



Ego-logique ASBL Rue de Huy, 1 4530 Villers-le-bouillet contact@ego-logique.org www.ego-logique.org